



LA LIBRE PENSÉE

FÉDÉRATION NATIONALE

MEMBRE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LIBRE PENSÉE (AILP)

10 et 12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

courriel : libre.pensee@fnlp.fr

Aux Élus Municipaux

Mesdames,

Messieurs,

Chers Amis et Camarades,

La **Fédération nationale de la Libre Pensée** vous adresse d'abord toutes ses félicitations pour votre élection comme Élu(e) Municipal(e).

Nous voudrions de prime abord nous présenter : la **Libre Pensée** est la plus ancienne Association laïque de ce pays, les premiers **Cercles de Libres Penseurs** ont été constitués en 1847 dans le grand **Mouvement de Liberté** qui allait donner les **Révolutions en Europe** et la **Révolution de 1848** en France.

Elle a été constituée sur le plan national en 1866 à la veille de la **Commune de Paris**, elle a toujours regroupé tous les courants du **Mouvement Ouvrier, Démocratique et Laïque**. Ont agi en son sein et en son nom les plus Grands Noms de la **Démocratie**, de la **Laïcité** et de la **République** authentique : **Victor Hugo, Jules Ferry, Ferdinand Buisson, Jean Jaurès, Aristide Briand, Anatole France, Bernard Lecache, Jean Rostand**.

La Libre Pensée repose sur 4 Grands principes :

- Elle revendique la **Laïcité de l'École publique et de l'État**. Toutes les grandes lois de Liberté de 1881, 1882, 1884, 1886, 1901, 1905 ont porté le nom de **Libres Penseurs**.
- Elle est **a-religieuse** et refuse tous les Dogmes et Actions des Religions monothéistes en particulier.
- Elle est **Pacifiste Internationaliste** et récuse le Militarisme et la Guerre.
- Elle est **Sociale** et combat toutes formes d'exploitation économique, c'est-à-dire qu'elle combat le Capitalisme et toute forme d'Oppression sociale.

Elle unit ces **Quatre Principes** dans son action pour la **Totale Émancipation humaine** et combat toutes les Oppressions culturelles, religieuses, militaires, économique, politiques, totalitaires. Elle exprime cela dans sa **Déclaration de Principe** qui constitue **l'Article 2 de ses Statuts Nationaux** :

Déclaration de Principe

La **Libre Pensée** se réclame de la Raison et de la Science. Elle n'est pas un Parti ; elle est indépendante de tous les Partis. Elle n'est pas une Église ; elle n'apporte aucun dogme. Elle vise à développer chez tous les hommes, l'esprit de Libre Examen et de Tolérance.

Elle regarde les religions comme les pires obstacles à l'Émancipation de la Pensée ; elle les juge erronées dans leurs principes et néfastes dans leur action. Elle leur reproche de diviser les hommes et de les détourner de leurs buts terrestres en développant dans leur esprit la superstition et la peur de l'au-delà, de dégénérer en **Cléricalisme, Fanatisme, Impérialisme et Mercantilisme**, d'aider les puissances de réaction à maintenir les masses dans l'ignorance et la servitude. Dans leur prétendue adaptation aux idées de liberté, de progrès, de science, de jus-

tice sociale et de paix, la **Libre Pensée** dénonce une nouvelle tentative, aussi perfide qu'habile, pour rétablir leur domination sur les esprits.

Estimant que **l'Émancipation de l'Homme** doit être poursuivie dans tous les domaines, la **Libre Pensée** réaffirme sa volonté de combattre également aux côtés de tous les Hommes et Associations qui s'inspirent des mêmes Principes ; toutes les idées, forces ou institutions qui tendent à amoindrir, asservir ou pervertir les individus ; sa volonté de défendre **la Paix, les Libertés, les Droits de l'Homme, la Laïcité de l'École et de l'État**.

Estimant que toute croyance est justiciable de la **Libre Critique**, elle entend n'imposer ni se laisser imposer aucune limite dans l'utilisation du **Libre Examen** comme méthode de la **Pensée Libre**.

À ses Adhérents, fraternellement unis dans l'action commune, elle propose la Méthode la plus efficace de perfectionnement individuel et de rénovation collective.

Elle adjure tous les hommes de progrès, oublieux de leurs vaines querelles, de se grouper dans son sein pour travailler à l'avènement d'une Morale rationnelle de bonheur, de Dignité humaine et de Justice sociale.

La **Libre Pensée** défend le Principe Constitutionnel de Laïcité et la Séparation des Églises et de l'État, garantie notamment par **la loi du 9 décembre 1905**. Pour ce faire, elle entend utiliser tous les moyens nécessaires, y compris les voies du recours devant les Juridictions compétentes, pour en interdire toute tentative de remise en cause directe ou indirecte.

■ Vous êtes déjà confronté(e)s au sein de votre **Conseil Municipal** à différentes questions ayant trait à la **Laïcité** et à la **Liberté de conscience** (qui est de croire comme de ne pas croire). Pour la **Libre Pensée**, il ne peut y avoir de **Liberté de conscience** sans **Liberté d'Expression** et sans **Liberté d'Association**. Ce sont des **Libertés Fondamentales** qui sont gravement menacées par la loi dite « **Séparatisme** » du 24 août 2021.

Cette loi impacte directement l'action et le rôle des **Élus municipaux** et des **Conseils municipaux** puisqu'elle tend à corseter la **Liberté d'Association** par l'obligation des **Contrats d'Engagement Républicain** qui imposent une véritable Idéologie d'État, liberticide et totalitaire par essence. Le **Ministre de l'Intérieur** a récemment annoncé qu'une deuxième loi « **Séparatisme** » était en préparation pour renforcer le dispositif de Répression contre la **Liberté d'Association**.

Ces dispositifs répressifs empêchent la **Liberté Communale** d'aider la **Vie Associative**, de prêter des salles municipales pour pouvoir se réunir ou d'attribuer des subventions publiques pour les **Associations** qui le souhaitent pour aider à mener leurs actions à destination des Concitoyens de la Commune.

C'est bien le **Droit d'Association** impulsé par la Grande Œuvre de **la Révolution Française** et de la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789** qui est remis profondément en cause. Ces **Droits** ont été clairement explicités par cette **Déclaration** entrée définitivement dans l'Histoire humaine :

● **Article 2.**

- Le but de toute association politique est la conservation des Droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression...

● **Article 6.**

- La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents...

● **Article 10.**

- Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi...

● **Article 11.**

- La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Dès que l'on reçoit un **Mandat du Peuple**, il convient d'agir pour le respecter et le mettre en œuvre. Cette exigence ne peut être entreprise seulement seul et isolé, mais le plus souvent par efficacité avec d'autres. C'est pourquoi, la **Liberté d'Association** est une question fondamentale pour tout **Élu du Peuple**.

Chacun sait que pour pouvoir résister aux pressions de toutes sortes qui ne manquent pas pour imposer les désidératas des **Puissants au Pouvoir** et qui mettent en œuvre une **Pensée unique** pour arriver à leurs fins, il convient d'agir en commun pour analyser, penser, agir pour :

▶ Pour mettre en œuvre et défendre **la Démocratie**.

▶ Promouvoir et restaurer **la Laïcité** dans une optique de Libertés et non d'Interdits toujours croissants.

▶ Préserver et étendre les **Services publics** gravement menacés par les Politiques d'Austérité et de Militarisation croissante de la Société et de l'Économie au détriment des Services rendus à la Population.

▶ Lutter pour **l'Égalité de tous**, contre les Discriminations, notamment Racistes et Xénophobes.

● Pour tout cela, il faut des Outils Collectifs pour échanger, analyser, élaborer une **véritable Action Municipale, Laïque, Sociale et Démocratique**. C'est pour cela que la **Libre Pensée** a élaboré un **Guide des Élus - Mémento laïque** pour aider et conforter les **Élus Municipaux** dans leurs actions de tous les jours.

Vous pouvez le télécharger gratuitement sur : <https://fnlp.fr/2026/02/special-municipales-2026/> ou par ce **QRCode** :



Addendum au Guide des Élus

Lorsque la **FNLP** a diffusé son **Petit mémento pour une gestion laïque des communes** en vue des Élections municipales, la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un **Statut de l'Élu local** n'était pas entrée en vigueur. Elle ne l'est d'ailleurs pas entièrement : de nombreux Décrets d'application sont en attente de publication.

Ce texte vise principalement à améliorer la situation matérielle des Élus (Indemnités, Retraite, Décharges de service dans le public comme dans le privé, Accompagnement lors de la sortie

de mandat).

Néanmoins, la **loi du 22 décembre 2025** introduit un nouvel article L. 1111-13 dans le **Code Général des Collectivités Territoriales** dont le premier alinéa est ainsi rédigé : « *Dans l'exercice de son mandat, l'Élu local s'engage à respecter les principes de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.* » Dans la mesure où l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose déjà que la République est « *laïque* » et sous réserve de l'appréciation souveraine du Juge dans l'avenir, cette référence à la Devise républicaine et au Principe de Laïcité ne devrait pas restreindre, par rapport à ce qu'elles sont actuellement, les **Libertés de Conscience et d'Expression** des Élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions, telles qu'évoquées dans le **Guide**.

- C'est aussi pourquoi, la **Libre Pensée** vous propose de rejoindre son **Association des Élus « Les Amis de la Libre Pensée »** pour mener en commun toutes ces actions vitales pour défendre la **Démocratie**, gravement menacée par tous les **Gouvernements de la Vème République**.

- **La Démocratie**, c'est aussi rendre la **Parole au Peuple**. C'est pourquoi la **Libre Pensée** œuvre à instaurer une **Constituante Éluë, Libre et Souveraine** qui devra mettre en œuvre de nouvelles Institutions pour un **Gouvernement du Peuple, par le Peuple, pour le Peuple**.

Plus nombreux nous serons, plus forts nous serons pour agir.

Vous trouverez le **Bulletin de Contact et/ou d'Adhésion** ci-dessous.

Très amicalement,

**La Fédération nationale de la Libre Pensée
et son Association d'Élus « Amis de la Libre Pensée »**

ADHÉSION

Cotisation annuelle : 10 euros
(abonnement au bulletin inclus)

Nom :

Prénom :

Function elective :

Adresse :

Code postal :

Courriel : @

Adhère Souhaite recevoir des informations

Date :

Signature :

A retourner à la Trésorière : Dominique Barbier, 24 rue du Safran, Viville, 16430 Champniers

Chèque à l'Ordre de : Association « Les Amis de la Libre Pensée »

Pour tout contact : ecbourneville@orange.fr